



1. Nouveaux tarifs de dépôt à partir du 1er janvier 2009 pour les entreprises, associations et fondations

Chaque année, les frais de publicité destinés à la Banque nationale de Belgique et ceux destinés à l'Administration du Moniteur belge sont indexés (Moniteur belge du 20 novembre 2008, Éd. 2, p. 61837 concernant les frais de publicité, Moniteur belge du 15 décembre, Éd. 2, p. 66454 concernant les frais de publication). Il en résulte une augmentation des tarifs de dépôt. Les nouveaux tarifs (en EUR et TVA incluse) figurent dans le tableau ci-dessous; ils peuvent être consultés sur notre site Internet.

Entreprises (en euro et TVA incluse)	
Via Internet sous la forme d'un fichier structuré de données	
modèle complet	378,31
modèle abrégé	140,79
dépôt rectificatif	138,06
Via Internet en format PDF	
modèle complet	435,91
modèle abrégé	198,27
dépôt rectificatif	138,06
Via la poste ou au guichet sur papier	
modèle complet	442,20
modèle abrégé	204,68
dépôt rectificatif	138,06
Associations et fondations (en euro et TVA incluse)	
Via Internet sous la forme d'un fichier structuré de données	
modèle complet	72,53
modèle abrégé	72,53
dépôt rectificatif	70,30
Via Internet en format PDF	
modèle complet	130,01
modèle abrégé	130,01
dépôt rectificatif	70,30
Via la poste ou au guichet sur papier	
modèle complet	136,42
modèle abrégé	136,42
dépôt rectificatif	70,30

2. Modification de l'application "Dépôt des comptes annuels via Internet"

Depuis le 14 novembre dernier, vous pouvez afficher et éventuellement imprimer un historique de vos dépôts grâce à l'application "Dépôt des comptes annuels via Internet". Grâce à cette nouvelle fonction, vous pouvez, par certificat :

- demander une liste des comptes annuels que vous avez introduits par internet les 30 derniers jours civils
- transformer cette liste en
 - ne demandant que les dépôts d'un numéro d'entreprise spécifique
 - effectuant un tri par groupe de dépôt (p.ex. uniquement les dépôts exécutés pour le groupe de dépôt "siège central") et/ou par stade de traitement (p.ex. uniquement les dépôts en attente de paiement) et/ou par période de dépôt (p.ex. uniquement les dépôts des 7 derniers jours civils)
- obtenir des informations détaillées sur les dépôts dont le paiement a été correctement finalisé.

Cette fonctionnalité supplémentaire répond au souhait de nombreux utilisateurs d'obtenir des informations en ligne sur certains dépôts, même après l'acceptation.

3. Modification des modèles de comptes annuels

Les modèles complet et abrégé de comptes annuels pour les entreprises, les asbl et les fondations sont établis par la Banque nationale et disponibles sur son site Internet. Ces modèles sont adaptés par la Banque nationale aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, après avis de la Commission des Normes comptables.

Prochainement, une version adaptée de ces modèles sera disponible sur www.centraledesbilans.be > Modèles des comptes annuels. L'existence de la nouvelle version sera annoncée au Moniteur belge.

Les modifications portent sur:

- le bilan social, tant pour le modèle complet que pour le modèle abrégé pour les entreprises, asbl et fondations. La modification la plus marquante concerne la suppression de l'état concernant l'usage des mesures en faveur de l'emploi
- uniquement pour le modèle complet pour les entreprises: les relations financières du groupe à la tête duquel figure l'entreprise en Belgique, avec le(s) commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il(s) est/sont lié(s) (section C 5.17.2).

Les comptes annuels que les entreprises, associations et fondations établissent pour être déposés à la Banque nationale sont généralement réalisés à l'aide d'un logiciel. Les **fabricants de logiciels** connus de la Centrale des bilans ont obtenu début novembre 2008 les informations nécessaires pour adapter le logiciel qu'ils commercialisent.

Sofista, l'application Internet que la **Banque nationale** propose elle-même pour établir les comptes annuels selon le modèle abrégé ou complet en vue de les déposer sous forme de fichier structuré de données (XBRL) à l'aide de l'application "Dépôt en ligne des comptes annuels", sera modifié à partir du 1er avril 2009.

Les comptes annuels qui seront déposés à partir du 1er avril 2009 via Internet devront satisfaire aux nouvelles exigences.

4. Consultation en ligne des images des comptes annuels à la Centrale des bilans

Depuis le 4 février 2008, il est possible de consulter gratuitement les images des comptes annuels sur le site web de la **Banque Nationale** (www.nbb.be > Centrale des bilans > Consultation en ligne des comptes annuels), sans formalité préalable et sans que l'utilisation d'un certificat numérique ne soit nécessaire.

L'application Internet "Consultation en ligne des comptes annuels" donne accès aux images des comptes annuels, des comptes consolidés et de leurs rectifications, déposés durant les cinq dernières années civiles et l'année civile en cours auprès de la Banque nationale.

Depuis le 28 juillet 2008, les images des comptes annuels peuvent aussi être consultées à l'aide de la fonction "Public Search" du site de la **Banque-carrefour des Entreprises (BCE)** (<http://kbo-bce-ps.mineco.fgov.be>). Cette fonction renvoie en fait le visiteur du site Internet vers l'application précitée "Consultation en ligne des comptes annuels" sur le site Internet de la Banque nationale, sans que l'utilisateur de la fonction Public Search de la BCE ne doive réintroduire le numéro d'entreprise.

Pour être complets, signalons aussi que depuis juillet 2001 déjà la Banque nationale tient les images des comptes annuels à la disposition des agents des **autorités fédérales** (essentiellement le SPF Finances) dans le cadre de l'application DigiFlow, laquelle contribue à un principe essentiel de l'e-government, à savoir, ne demander qu'une seule fois les informations aux citoyens ou aux entreprises.

Données chiffrées pour septembre et octobre 2008

a. Volumes

Durant septembre et octobre 2008, respectivement 277.778 et 291.448 comptes annuels ont été consultés en ligne, soit en moyenne 9.300 par jour en septembre et 9.401 en octobre.

On consulte environ quatre fois plus de comptes annuels un jour ouvrable qu'un samedi ou un dimanche. Le nombre de comptes annuels qui sont consultés le week-end prouve cependant que l'application "Consultation en ligne des comptes annuels" répond aussi à un véritable besoin.

Les consultations en septembre portaient sur 146.288 comptes annuels différents; 92.075 ont été consultés une seule fois, tandis que les autres ont été consultés deux fois ou plus. Sans surprise, on constate que les comptes annuels qui ont été consultés le plus souvent en septembre et en octobre concernaient certaines institutions financières.

b. Canaux

Le site Internet de la Banque nationale est la voie d'accès la plus utilisée: en septembre (octobre), 79,8 % (75,3 %) des consultations ont eu lieu sur le site Internet, contre 19,0 % (24,3 %) via le site de la BCE et 1,2 % (0,3 %) au moyen de l'application Digiflow.

c. Type d'entreprise dont les comptes annuels sont consultés

L'utilisateur des applications en ligne est, en chiffres absolus, le plus intéressé par les comptes annuels des PME: 69 % des comptes annuels demandés en septembre 2008 ont été établis selon le modèle abrégé pour entreprises. Il faut toutefois noter que pas moins de 94 % des comptes annuels rendus disponibles ont été établis selon le modèle abrégé.

Les comptes annuels selon le schéma complet pour entreprises, par contre, ne représentent que 6 % du nombre total de comptes annuels déposés chaque année mais représentent 24,0 % du nombre total de consultations.

Les comptes annuels qui ont été établis selon le modèle complet ou abrégé sont traités par la Centrale des bilans pour pouvoir, p.ex., publier des statistiques sectorielles (voir site web www.centraledesbilans.be > Produits > Statistiques en ligne, sur cd-rom ou sur papier). Durant le mois de septembre 2008, les comptes annuels de 237.865 entreprises différentes, établis selon le modèle complet ou abrégé, ont été consultés au moins une fois. Ces entreprises sont réparties dans les tableaux ci-dessous en fonction du total du bilan ou de l'emploi. La

dernière colonne donne un pourcentage du nombre total d'entreprises ayant déposé des comptes annuels selon le modèle complet ou abrégé.

Selon le total du bilan:

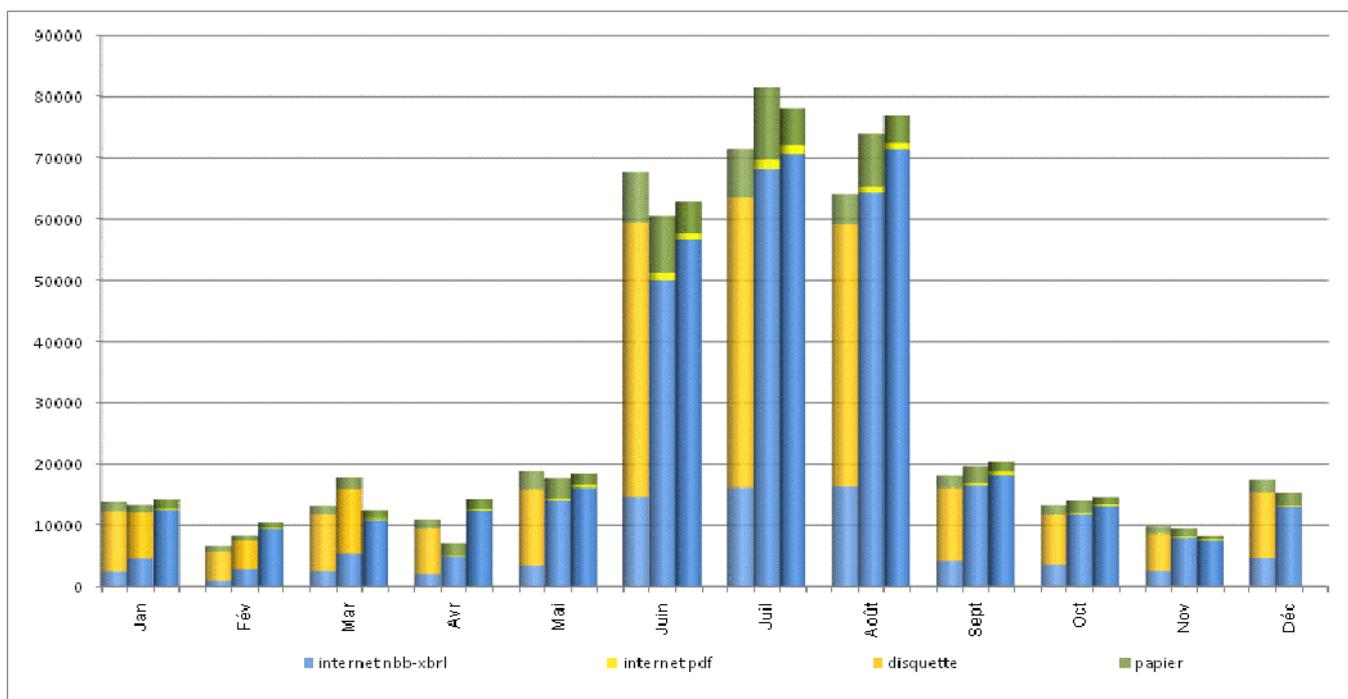
<i>En EUR</i>	Entreprises dont au moins un compte annuel a été consulté		Entreprises qui ont déposé des comptes annuels
	Absolu	en %	en %
0 - 500.000	88.004	37,0	68,7
500.001 - 1.000.000	33.584	14,1	13,3
1.000.001 - 3.650.000	50.903	21,4	12,0
3.650.001 et plus	65.374	27,5	6,0
TOTAL	237.865	100	100

Selon l'emploi :

<i>En équivalents temps plein</i>	Entreprises dont au moins un compte annuel a été consulté		Entreprises qui ont déposé des comptes annuels
	Absolu	en %	en %
0	68.595	28,8	56,4
0,1 - 10,0	90.715	38,1	35,9
10,1 - 20,0	22.770	9,6	3,6
20,1 - 50,0	26.144	11,0	2,7
50,1 - 100,0	11.182	4,7	0,7
100,1 et plus	18.459	7,8	0,7
TOTAL	237.865	100	100

5. Dépôt électronique et dépôt papier

Le graphique ci-dessous (actualisé jusqu'à novembre 2008 inclus) montre que depuis avril 2007, moment où le dépôt sur disquette a été supprimé, la plupart des comptes annuels sont déposés en ligne. La grande majorité sont déposés au format XBRL. C'est ce type de dépôt qui est le plus rapide et le moins coûteux.



Pour chaque mois des années 2006, 2007 et 2008, vous trouverez ici les différentes façons dont les comptes annuels ont été déposés à la Centrale des bilans.

- bleu: dépôt via Internet de fichiers structurés de données (jusqu'avril 2007 format bnb, ensuite format xbrl)
- jaune: dépôt via Internet sous forme de fichier pdf (à partir d'avril 2007)
- orange: dépôt sur disquette (jusqu'à avril 2007)
- vert: dépôt sur papier

6. Quid du dépôt des comptes annuels chez nos voisins?

Comme en Belgique, le dépôt des comptes annuels s'est fortement dématérialisé récemment dans les pays voisins. Il a semblé utile de décrire brièvement comment se passe actuellement le dépôt des comptes annuels dans les pays européens, en précisant qui est assujéti à l'obligation de dépôt, les modalités et le délai de celui-ci, les sanctions infligées en cas de dépôt tardif, l'endroit où les utilisateurs peuvent s'adresser dans la pratique, etc. Vous trouverez des informations en ce qui concerne la France, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Irlande sur le site Internet de la Banque nationale: Centrale des bilans > Consultation des comptes annuels > Comptes annuels déposés dans d'autres pays.

Vous pouvez nous faire part de votre feed-back éventuel à ce sujet à l'adresse suivante: centraledesbilans@nbb.be.